

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Collège Louis Leprince Ringuet à La Fare-les-Oliviers : approbation du nouveau programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour le lancement de l'opération de réhabilitation partielle du collège Louis Leprince Ringuet à La Fare-les-Oliviers :

- d'approuver l'annulation de l'opération de réfection de l'enveloppe des bâtiments de ce collège, créée par délibération n°36 du 23 juillet 2010,
- de valider le nouveau programme de l'opération, comme indiqué dans le rapport, pour lequel seront engagées les procédures permettant la passation des marchés de services et de travaux, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du code de la commande publique,
- de fixer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de réhabilitation partielle à 5 130 000 €TTC arrondis.

La dépense d'un montant arrondi à 630 000 €TTC, destinée à la partie Etudes, sera imputée au chapitre 20 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**